Image not found or type unknown

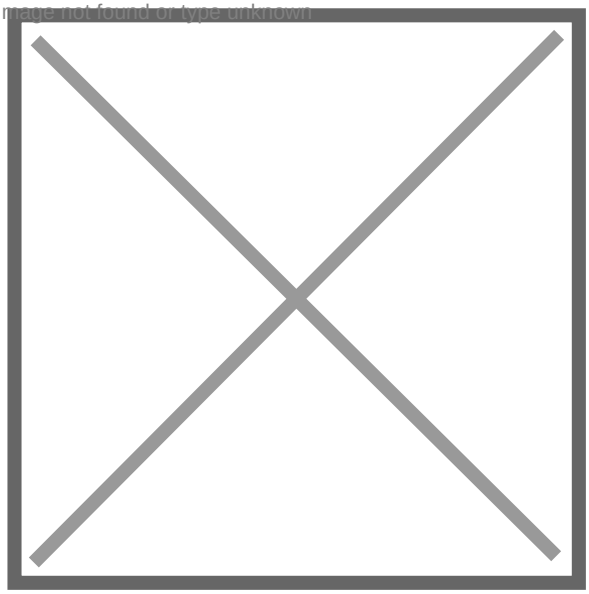

Abonnement mensonger CANAL

Par **Nad1982**, le **07/04/2018** à **11:37**

Bonjour,

CANAL m'avez appelé pour me demander de souscrire à un abonnement qui selon eux "par téléphone" était lié à FREE et que je ne paierai qu'une seule mensualité qui est de 24,90 euros. Ce qui est totalement faux et FREE me l'a confirmé.
De ce fait, je souhaite résilier mon abonnement "chaîne + mensualités" mais malheureusement je suis engagée pour 2 ans et j'ai passé le temps légal de rétractation.
Quelles sont mes recours?
Est ce que je peux bloquer mes prélèvements sans conséquences?
Merci pour votre aide, très cordialement.

Nad

Par **goofyto8**, le **07/04/2018** à **11:58**

bonjour,

En principe, les engagements d'abonnement pour Canal+ ne sont que d'un an.
Il est inutile de bloquer les prélèvements car après un premier avertissement, ils mettront en route, leur service contentieux qui vous fera condamner à payer, non seulement la totalité de la période d'engagement, mais avec en plus, des pénalités et frais supplémentaires.

Par **Nad1982**, le **07/04/2018** à **13:21**

Merci pour votre réponse. Donc si j'ai bien compris je ne peux rien faire si ce n'est payer pendant 2 ans (2 ans car tarif promotionnel lol)...

Par **morobar**, le **07/04/2018** à **16:25**

Je ne sais pas exactement ce que vous avez signé.
Mais je peux vous assurer que ce prestataire est loyal, très commerçant et la méthode que vous indiquez ne correspond pas au mode de fonctionnement.
Vous devez donc vous adresser à ce fournisseur, avec les références de votre contrat, et expliquer puis demander une annulation, un report...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés